

## Fiche d'information **SCANNER** et **IRM** Grossesse et allaitement

### Concernant l'exposition aux Rayons X

En cas de grossesse, il est préférable dans la mesure du possible de différer après l'accouchement tout examen utilisant des rayons X concernant la région de l'abdomen et du pelvis ([radiographie](#) et [scanner](#)).

### Concernant les produits de contraste

Si l'injection de produit de contraste iodé est nécessaire pour l'examen radiologique chez une femme enceinte et si l'examen ne peut être différé après l'accouchement, il existe une possibilité de dysfonctionnement thyroïdien transitoire à la naissance, si l'injection de produit de contraste a lieu après les douze premières semaines d'aménorrhée.

En cas de grossesse, l'injection du Gadolinium utilisée en **IRM** est proscrite en raison du principe de précaution même si ses effets sur l'enfant à naître n'ont pas été prouvés.

En cas d'injection de produit de contraste iodé ou de Gadolinium en cours d'allaitement, il est recommandé d'interrompre l'allaitement 48 heures après cette injection.

Ces recommandations ont été établies en Avril 2005 et mise à jour en 2010 par le [Comité Interdisciplinaire de Recherche et de Travail sur les Agents de Contraste en Imagerie \(CIRTACI\)](#) et la [Société Française de Radiologie \(SFR\)](#).

### Concernant l'exposition au champ magnétique de l'IRM

La grossesse n'est pas une contre-indication à l'IRM. ([CRAT](#))

En effet, contrairement à la radiologie ou au scanner, l'IRM n'utilise aucun rayonnement ionisant et représente, avec les ultrasons ([échographie](#)), l'indication de choix des explorations d'imagerie médicale chez la femme enceinte.

**Il n'y a actuellement pas d'études concluantes affirmant la nocivité des facteurs physiques mis en jeu par l'IRM pour l'embryon.**



**Radiologie générale et vasculaire - Échographie - Doppler - Dépistage du cancer du sein - IRM  
Scanner - Conebeam - Panoramique dentaire - Ostéodensitométrie - Infiltrations**

Docteur L. AYARI-AYCARD - Docteur J.-B. BANOS - Docteur P. BENSOUSSAN  
Docteur C. DUPRÉ - Docteur V. JULIEN - Docteur J. LORENZETTI

Cependant et sur le principe de précaution, il est préférable d'éviter l'IRM chez la femme enceinte au cours du premier trimestre d'une grossesse, sauf en cas de nécessité médicale.

Recommandation du Centre de référence sur les Agents Tératogènes (CRAT)

- IRM – Grossesse et Allaitement
- IODE – Grossesse et Allaitement
- GADOLINIUM – Grossesse et Allaitement
- Rayons X – Grossesse et Allaitement

